

Proposition technique et financière pour un raccordement Sur le réseau public de distribution électricité d'une installation de production



Raccordement de puissance < ... kVA

Numéro d'affaire :

Etablie entre :
Vialis, Gestionnaire de Réseau de Distribution

Et

Le demandeur

.....
.....
.....

DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DU RACCORDEMENT

Adresse :

Puissance demandée : kWc monophasé Producteur

Palier technique : (correspondant à la puissance demandée selon le référentiel technique du GRD Vialis)
... kVA monophasé/triphasé
Le projet de raccordement est étudié sur la base de ce palier.

La puissance souscrite auprès de votre fournisseur, lors de la mise en service, doit être inférieure ou égale à la limite du palier mentionné ci-dessus. Si ultérieurement vos besoins en puissance nécessiteraient un changement de palier, les éventuels travaux nécessaires donneraient lieu à l'établissement d'une nouvelle proposition technique et financière.

Solution technique projetée:

La solution technique projetée est établie d'un commun accord avec le client.

Ce raccordement demande la réalisation des interventions suivantes:

Réalisés par Vialis :

- Suppression du comptage situé actuellement à la localisation suivante : Le branchement sera sectionné dans l'armoire de distribution publique.
- Raccordement au réseau BT via un nouveau branchement (...mm² Alu) comme indiqué sur le plan
- Pose d'un coffret S22 individuel (CCPI) encastrés en limite de propriété avec installation d'une grille de repiquage dans le coffret S22 individuel (Voir photos). Prévoir la découpe de la grille en fer forgé par le demandeur.
- Réalisation d'une liaison téléreport dans une gaine avec le boîtier téléreport accessible depuis le domaine public (sur la porte du coffret S22 individuel)
- Remplacement du compteur actuel par un compteur électronique.
- Mise en place des compteurs producteurs.
- Fourniture et pose des disjoncteurs de branchement (consommateur et producteur)

Réalisés par le demandeur :

- **Pose à la charge du demandeur de deux fourreaux TPC de couleur rouge de diamètre ... (pour la partie enterrée) à l'emplacement prévu des panneaux compteur/disjoncteur (photos ci-jointe)**
- **La liaison entre le disjoncteur de branchement photovoltaïque et l'onduleur est à la charge du demandeur**

- (autres travaux si besoin)

Nota : La mise en service de la production est subordonnée à la présentation du consuel et de la présence de l'installateur.

REGLEMENTATION ET DISPOSITIONS DU GRD VIALIS

La participation du demandeur aux frais de raccordement de cette opération est fixée conformément :

- au décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité,
- à l'arrêté du 28 août 2007 fixant le calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n° 200-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité,
- à l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les valeurs des coefficients de réfaction pour l'extension et le branchement, ainsi que la date d'entrée en vigueur du barème mentionné ci-dessous,
- au barème du Distributeur Vialis pour la facturation du raccordement au réseau public de distribution d'électricité approuvé par la Commission de Régulation Electricité,
- au référentiel technique du GRD Vialis

Pour information, ces documents sont consultables sur le site de Vialis (energies.vialis.net) rubrique "**Accès au réseau électrique**".

DUREE DE VALIDITE DE LA PRESENTE PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE

La durée de validité de la présente offre est de **trois mois** et les travaux de raccordement devront être démarrés dans un délai **d'un an maximum** à compter de la date d'envoi du présent document, à défaut une nouvelle étude devra être réalisée.

La première offre est gratuite, tout devis supplémentaire demandé sur le même objet et dans un délai de 1 an sera facturé selon les modalités du catalogue de prestations du distributeur Vialis (catalogue disponible sur le site de Vialis (energies.vialis.net) rubrique "**Accès au réseau électrique**".

DETAIL DE LA PARTICIPATION DU DEMANDEUR AUX FRAIS DE RACCORDEMENT

	Longueur (m)	Coût total travaux (€ HT)	Contribution du demandeur	A charge demandeur (€ HT)
Branchement en domaine public consommateur / producteur	...m%
Consommateur				
Pose et équipement d'un panneau de comptage monophasé	%
Fourniture, pose et raccordement aux deux extrémités d'un câble de type Cu de section ...mm ² sur une longueur maximale de ...m	%
Fourniture, pose et cablage du téléport sur une longueur maximale de ...m	%
Câble de téléport : Norme « ETU 33997 IV » ou « NF C 33-400 »				
Producteur				
Pose et équipement à proximité du comptage consommateur des panneaux de comptage production	%
Fourniture, pose et raccordement aux deux extrémités d'un câble de type Cu de section ...mm ² sur une longueur maximale de ...m	%
Remplacement du compteur consommation électromécanique par un compteur électronique (si besoin)	%
Montant (HT) à charge du demandeur			

Montant à la charge du demandeur de€ HT

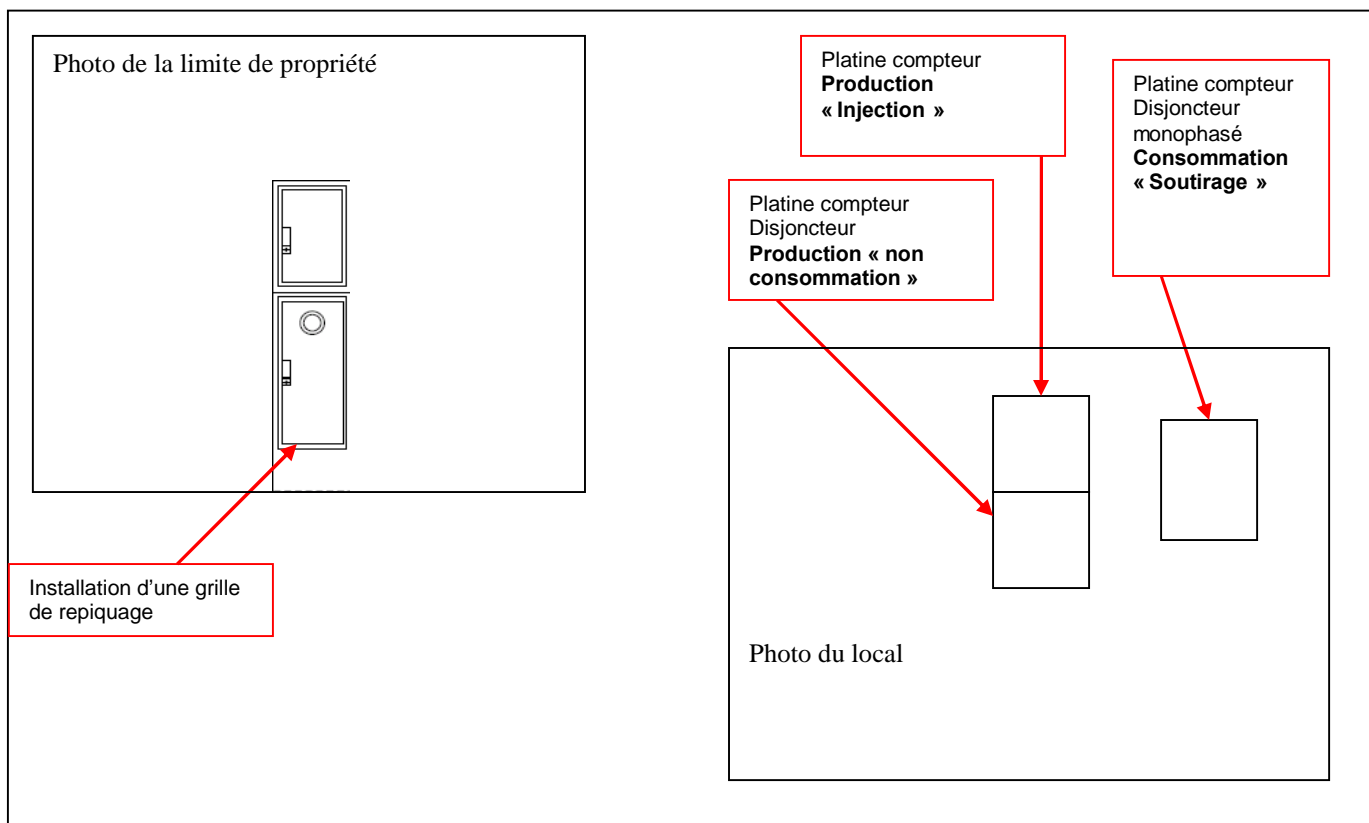


Schéma de principe de l'emplacement du coffret S22 individuel ; Schéma de principe de l'installation intérieure

DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX

Le délai de réalisation des travaux de raccordement au réseau sera de **6 semaines minimum** sous réserve d'achèvement des travaux à réaliser par le client

Ce délai correspond à :

- **5 semaines** d'étude et d'instruction du dossier. Il entrera en vigueur :
 - après réception de l'accord du demandeur sur l'offre de branchement et sous réserve de l'exécution des travaux à réaliser par le client.
- **1 semaine** de travaux. Il entrera en vigueur :
 - après étude et instruction du dossier,
 - sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires,
 - sous réserve que notre intervention soit effectivement réalisable sur le site (libre de tout obstacle, voirie provisoire réalisée, abornement en place, grillage....).

Date de validation :

Le responsable de l'Entité Technique Electricité.

Attestation de réalisation de travaux en domaine privé



Numéro d'affaire :

La mise sous tension de l'installation photovoltaïque est soumise à la présentation du certificat de conformité CONSUEL et nécessite la prise d'un Rendez-vous auprès de notre service Commercial Energie.

Document à nous retourner impérativement 6 semaines avant le début des travaux (cf paragraphe « Délais de réalisation des travaux »)

Nous souhaitons la réalisation du branchement électrique pour la semaine _____

Le signataire atteste par la présente que les travaux lui incombant décrit au paragraphe « Travaux à réaliser par le demandeur » sont ou seront achevés pour la semaine indiquée précédemment.

Un report des travaux suite à non achèvement des travaux préparatoires nécessitera une nouvelle instruction du dossier selon les modalités du paragraphe « Délais de réalisation des travaux »

Fait à _____

Le _____

Signature

